

Mail DRJSCS de Picardie, 11 avril 2013

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Je vous informe que vous avez la possibilité de salarier des jeunes via un contrat "emplois d'avenir" si ce jeune n'a aucune qualification ou, s'il a un diplôme de niveau BEP/CAP. Pour plus de renseignement concernant les emplois d'avenir, veuillez trouver ci-joint, le lien vers le site internet des emplois d'avenir : www.lesemploisdavenir.gouv.fr/

Il faut savoir, que l'Etat aide les employeurs à hauteur de 75% du SMIC, et que les collectivités territoriales (Conseil régional, les conseils généraux et les communes) s'associent à ce dispositif et peuvent aider au financement du salaire. Il est différent selon le territoire.

De plus, afin d'aider le milieu associatif dans le développement de ce contrat, l'organisme de formation (EMSP), en collaboration avec la DRJSCS et le CROS a mis en place un dispositif de pré-formation aux métiers du sport qui débutera dès Septembre 2013. Il ne sera accessible que pour les jeunes bénéficiant d'un emploi d'avenir.

Le dispositif de pré-formation est entièrement financé par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) auquel l'association cotise, soit AGEFOS-PME soit OPCALIA.

Une plaquette descriptive de la pré-formation est jointe à ce mail.

A la suite de cette pré-formation, il est prévu que les jeunes s'engagent vers une formation préparant au BPJEPS de la spécialité souhaité. Formation étant elle aussi prise en charge par l'OPCA.

Enfin, la DRJSCS, le CROS et l'EMSP se tiennent à votre disposition pour vous aider dans votre démarche pour salarier un jeune en emploi d'avenir (aides au financement et à la formation) et vous décrire le programme de pré-formation.

[Je compte sur vous pour diffuser cette information aux plus grand nombre, notamment auprès des comités départements et des clubs.](#)

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement

Jennifer ARRETEAU

Professeur de sport

Pôle Formations, Diplômes, Métiers

Tél : 03 22 33 89 04

Jennifer.ARRETEAU@drjscs.gouv.fr

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Picardie

20 Square Friant les Quatre Chênes

CS 93904

80039 Amiens Cedex 1

Tél (standard) : 03 22 33 89 00

Commentaire Séverine FREIN :

⇒ C'est une information intéressante :

Si vous avez des nageurs (16 à 25 ans) souhaitant s'orienter vers le métier d'éducateur sportif, quelque soit la discipline, qui ne possède aucune qualification, ou qui n'est pas intéressé par l'école, la pré-formation proposée en pièce jointe le concerne.

C'est un jeune que vous pourriez employer et former au fur et à mesure pour le rendre pleinement autonome au sein de votre club, ou lui permettre d'évoluer dans son projet professionnel.

Cette pré-formation pourrait être complétée par un BNSSA, un Brevet Fédéral, et par la suite un BPJEPS-AAN, un DEJEPS-Natation.